L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.
PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.
Journal quotidien .... $12 } payable d'avance
Do trois fois par semaine ..... $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 6 DECEMBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

DIGESTE DE LA LOUISIANE. [1]

Il vient de paraitre sous le titre de Louisiana Digest, par M. Meinrad Greiner, avocat, un volume contenant toutes les lois emanant de notre legislature jusques et y compris la session ordinaire de 1841.

Le besoin d'un ouvrage de cette nature se faisait généralement sentir. Le Digeste de Moreau s'arrête en 1827, de sorte qu'il faut sur chaque point de législation compulser tous les actes publics depuis lors; chose d'autant plus difficile que les recueils de quelques années manquent absolument.

Le plan de M. Greiner différe de celui de Moreau Lislet en ce que celui ci plaçait sous chaque titre les lois par ordre de date et que celui-là dispose toutes les sections composant l'ouvrage sous un ordre uniforme de numération de 1 à 3851. Nul doute qu'il n'en résulte une plus grande facilité dans la pratique pour les renvois et les citations.

Outre que, dans l'arrangement des matières et de leurs titres. On a suivi l'ordre alphabétique, chaque titre est suivi d'une table des principales matières qu'il contient. Et pour plus de clarté encore on a mis en tête de l'ouvrage une table générale et analytique des titres et des matières.

Lorsqu'une loi a été amendée on la trouvera dans ce Digeste telle qu'elle se comporte par suite de la modification effectuée par l'amendement; mais cet amendement est aussi donné en note, afin que chacun puisse en apprécier la portée.

Tous ou presque tous les actes législatifs abrogeant des lois antérieures ont aussi été insérés afin que le lecteur puisse juger par lui-même de l'étendue et de l'effet de ces actes.

Outre ces avantages déjà si grands, le nouveau Digeste a encore celui de servir en quelque sorte de table analytique de nos statuts ou recueils de lois puisque chaque section renvoie au recueil original avec indication de la page d'où elle est tirée. Il contient aussi et c'est une amélioration notable, des renvois aux recueils de jurisprudence sur toutes les parties dont l'interprétation a donné lieu à des contestations judiciaires.

Somme toute, cet ouvrage nous paraît devoir être utile non seulement aux membres du barreau, mais encore à tous les citoyens, car la connaissance des lois est indispensable à tous.

Le premier volume qui est maintenant en vente, contient toutes les lois ainsi que nous l'avons déjà dit; c'est le Digeste proprement dit. Le second qui est sous presse comprendra tout au long les Chartes de nos banques et de nos corporations ayant une existence légale.

[1] Chez B. Levy, encoignure des rues du Camp et Gravier.—Premier volume en vente.—$10.
Le second volume qui sera publié incessamment. $5

COURSES.—Samedi. Bourse du Jockey Club. $1000, course. 4 milles. Il n'y eut que deux entrées: "Sarah Bladen" et "Luda." La réputation de ces deux coursiers avait attiré une grande foule, Sarah réunit toutes les gageures. Il se faisait en sa faveur des paris de quatre cinq et sept contre un. La première course offrit un spectacle des plus intéressans. Pendant le premier mille, Sarah se trouvait en avant, mais Luda la suivait de près. Au troisième mille Luda s'anima, fit de nouveaux efforts et eut bientôt dépassé Sarah, bien que le jockey de celle ci ne lui ménageât pas les coups de cravache.

Sarah fut retirée de la lice, et le maître de Luda empocha tout naturellement la bourse. Le résultat de la course surprit bon nombre de connaisseurs, qui n'avaient pas un seul instant douté que Sarah ne vainquît, et qui, dans cette certitude, avaient parié sur elle des sommes énormes.

Récapitulation.

Luda,	1	1
Sarah Bladen,	2	retirée.
Temps	8 5 5.	

Chemin encore lourd, bien qu'il ne le fût pas autant que la veille.

Second jour.—Gageures sur des chevaux de 3 ans, entrée $200, amende $50. Il y eut sept entrées, mais quatre chevaux seulement coururent, Tom Marshall, Chateau Lafitte, Gaubtier et un autre jeune cheval. La première course fut emportée par Lafitte. Temps 2, 5. La seconde par Tom Marshall. Temps 2, 6. La troisième par Marshall. Temps 2, 8. Ce fut une magnifique course.

Récapitulation.

John Marshall	3	1	1
Chateau Lafitte	1	3	2
	4	2	3
Gaultier	2	4	4

Cinquième jour. Bourse $100, en 5 fois 3 meilleures.

M. et T. J. Wells J. C. Torchlight	1-1-1.
D. F. Kinner J. B. Humming Bird	3-2-2.
J. S. Garrison J. B. Yvanhoe	2-5-4.
A. L. Bingaman Celerity	4-3-3.
S. Cox J. B. Dona Viola	5-4-5.

Ière course. 2-4-15 1 1/2-15 2 1/2.
Foule nombreuse. Le temps moins lourd que les jours précédents.

Nous croyons devoir annoncer à nos lecteurs qu'il y a, ce soir, au Théatre Américain de la rue Poydras, représentation au bénéfice de la Société Samaritaine.

—On parle beaucoup du bal d'inauguration de mercredi prochain. La salle St. Louis réunira sans doute ce soir l'élite de nos fashionables et de nos gourmets, car il y a souper, grand souper, qu'on ne l'oublie pas.

—Le coroner Croxat a été appelé samedi soir à faire la levée du corps d'un jeune homme, écrasé par la chute d'une muraille, à l'encoignure des rues de Craps et des Français.

Nous venons d'apprendre d'une personne digne de foi que M. Louis Claudel, charpentier de profession, n'était âgé que de 19 ans. Il travaillait à démolir une maison, et c'est pendant qu'il était assis sur le trottoir et se reposait qu'un pan de mur s'est écroulé et lui a broyé le crâne. Verdict en conséquence.

SUICIDE.—Un Français nommé Elias Joby, a mis volontairement fin à ses jours, samedi matin, en se brûlant la cervelle. C'était un homme d'un âge assez avancé, et qui supportait avec peine les infirmités inhérentes à la vieillesse. C'est peut-être ce qui l'a poussé à en finir une bonne fois avec la vie.

DESERTEURS.—James McDavit et Edward Scheffiin, déserteurs de la marine des Etats-Unis, ont été arrêtes hier par la police de la première municipalité.

COUR CRIMINELLE.

La sentence dans l'affaire des loteries a été prononcée samedi—elle est contre les loteries. Nous donnerons incessamment tout au long l'opinion de Son Honneur le juge Canonge sur ce sujet important.

SENTENCE.—John Beverley, alias Peregrine, Pickle et Robert Slaughter, trouvés tous deux coupables de fabrication de fausse monnaie, le 26 du mois dernier, ont été condamnés par le juge Canonge à six ans de prison et aux travaux forcés au Pénitentiaire.

INTERIEUR.

FLORIDE.—Dans une expédition récente qu'a faite le capitaine Wade sur les bords de Lake Worth, il est parvenu à découvrir deux camps indiens, les a immédiatement attaqués, a tué huit hommes, pris quarante-huit prisonniers, détruit vingt canots et une grande quantité de provisions, et est retourné, avec sa compagnie d'artilleurs, au Fort Lauderdale, sans avoir perdu un seul homme. Les journaux de St.-Augustine donnent de longs et pompeux détails de l'affaire.

TENNESSEE.—Il est probable que l'élection des deux sénateurs ait enfin lieu. M. Turney, l'un des treize locofocos du Sénat, a présenté un bill à l'effet de procéder par la réunion des deux chambres à l'élection desdits Sénateurs, M. Turney, qui représente un district whig, et qui, en agissant comme il l'a fait, n'a fait qu'obéir à ses constituans, s'est vu dénoncé pour cet acte par ses collègues comme un parjure, un apostat, &c. &c.

Nous lisons dans Madisonian du 23 novembre:
"L'avocat général, M. Legare, vient d'arriver à Washington. Tout le cabinet est maintenant réuni et travaille avec ardeur."

INCENDIE A NEW-YORK.—Le 20 du mois dernier, un incendie a éclaté à New-York dans un magasin de comestibles appartenant à MM. Howes et Wakeman. Le magasin et tout ce qu'il contenait, y compris des thés pour une valeur de trente mille piastres, fut en un moment réduit en cendre.

Un des principaux hôtels (City Hotel) de Providence, a été détruit, le 21 novembre au matin, par un incendie.

—Les habitans de Philadelphie se proposent d'inviter M. Stevenson, ex ambassadeur des Etats-Unis à la cour de St. James, à un grand diner. Voilà qui consolera peut-être monsieur l'ambassadeur des mauvaises plaisanteries que se sont permises à son égard certains correspondants de journaux américains.

Les nègres de l'Amistad, dont le départ est fixé à une époque très prochaine, s'en sont allés dernièrement quêtant par les Etats de Massachusetts et du Connecticut et tous frais de voyage payés, sont venus à New York avec un petit capital d'un millier de piastres, au plus au moins. Où la spéculation va-t-elle se nicher?

—Le froid est d'une telle intensité à Rochester, N. Y., que l'on commence à craindre que la navigation du canal de l'Erie ne soit interrompue, cette année, plus tôt que de coutume, par les glaces.

—Le 20 novembre, la famille Ravel jouait à Louisville.

—Lord Morpeth est arrivé à New York, le 18 novembre. Il est allé immédiatement saluer le maire, en compagnie du consul anglais. M. Morpeth ne restera guère plus de dix jours à New York. Il se propose de visiter les principales villes du Sud de l'Union, avant de se rendre au Canada.

—Il y a eu à New-York, le 19 novembre, une aurore boréale devant laquelle s'extasiaient tous les amateurs de journaux, et dont ils ont donné le lendemain de longues et magnifiques descriptions.

—On parle de rebatir William's College, qu'on incendie a réduit en cendres, il y a peu de temps.

—L'escadre américaine des Antilles est encore mouillée à Norfolk. Les officiers se plaignent de l'inaction où ils sont tenus.

RECENSEMENT DU DISTRICT DE COLUMBIA.—La population de la ville de Washington était en 1830 de 18,833; en 1840 de 23,364. Georgetown comptait en 1830, 8,442 habitans; elle ne comptait plus en 1840 que 7,312. Alexandrie en 1830 avait une population de 8,162; en 1840 elle s'était augmentée de 196.

La population entière du District de Columbia était en 1830 de 39,877; elle s'était élevée en 1840 à 43,712. Augmentation de la population en 10 ans, 3,835.

—La législature de la Caroline du Sud s'est réunie à Columbia le 22 du mois dernier.

—Nous voyons par les journaux de Boston que John Quincy Adams n'a nullement l'intention de résigner sa place au sénat.

—Le commodore Stewart a été promu au commandement de l'escadre qui doit protéger nos côtes (Home Squadron.)

COMMERCE DE BOSTON.—Boston marche à pas de géants dans la voie du progrès commercial. En un seul jour, il est parti de ce port quarante-deux navires et il y est arrivé soixante-quatorze.

RAPIDE VOYAGE.—Le brick américain Hayne, a fait dernièrement le voyage de Charleston à la Havane, et de ce dernier port à Charleston en douze jours et dix heures, y compris les échelles faites à Indian Key et Key West, et le temps de décharger à la Havane sa cargaison et d'en embarquer une autre.

—Le 9 novembre, le prince de Joinville n'était pas encore arrivé à Boston, où il est attendu avec tant d'impatience.

—Christopher Hughes, chargé d'affaires du gouvernement Américain près de la cour de Suède, vient d'arriver à Washington.

—Williamson, l'escroc anglais, dont la renommée s'était étendue d'un bout de l'Union à l'autre, a été récemment traîné devant la Cour Criminelle de Philadelphie pour s'être introduit dans un magasin, et en avoir emporté bon nombre de marchandises.

—Forces de la Grande Bretagne.—Un journal de Londres donne 51,330 comme chiffre total des troupes réparties dans le Royaume-Uni. Il y a en garnison à Londres et dans la banlieue 13,340 hommes; en Irlande, 17,500, dans la Grande Bretagne, 36,830. Les gardes du palais sont au nombre de 6,500.

M. Knoop, le célèbre violoncelliste, est en ce moment à Philadelphie.

Les journaux du Nord disent beaucoup de bien d'une comédie intitulée "London Assurance" qui obtient en ce moment un succès de vogue sur les principaux théâtres de New-York et de Boston.

FINANCES DE L'INDE.—Il paraît, d'après une statistique publiée récemment à Londres, par ordre de la Chambre des Communes, que les débours annuels des trois Présidences du Bengal, de Madras et de Bombay, excèdent de beaucoup les revenus, et que la dette, déjà très forte, s'accroît tous les ans. N'étaient les provinces du Nord-Ouest, il y aurait un énorme déficit dans le trésor de l'Inde. Dans l'état où sont les choses, les dépenses n'excèdent encore que de bien peu les revenus, comme le prouvera la table suivante:—1839-40, 14,339,618 livres sterling dépenses; 14,773,164 livres sterling revenus. Les dettes publiques des divers gouvernemens montent à 30,231,162 livres sterling; le gouvernement suprême tâche en vain de négocier un emprunt. Les feuilles tories n'ont pas manqué de copier la statistique officielle sachant bien que les whigs, qui ont en main à l'heure qu'il est les rênes du gouvernement indien, ne se relèveront pas facilement dans l'opinion publique de ce coup de Jarnac.

La dette nationale de la Gande Bretagne n'est que de sept cent soixante-six millions, trois cent vingt-un mille, sept cent vingt-cinq livres sterling!!

—Nous lisons dans un journal de Paris:—"Aussitôt que les Anglais pourront se passer du coton des Américains, ils leur déclareront la guerre, et affranchiront leurs esclaves." Le journal parisien a peut-être raison.

EXTERIEUR.
TEXAS.

Le steamer New-York, capitaine Wright, est arrivé samedi de Galveston. Nous avons reçu des journaux de Galveston et de Houston jusqu'au 30 du mois dernier. Nous n'y avons rien trouvé d'intéressant. Le Congrès s'endormait dans une douce indolence; on pensait cependant que l'inauguration prochaine du président Houston viendrait donner un peu de vie et d'animation aux débats des chambres.

Des salines ont été découvertes dans la partie occidentale du Texas.

On croit généralement à Galveston que les hommes de l'expédition de Santa-Fé sont arrivés sains et saufs à Monterey.

NOUVELLES D'EUROPE.
Arrivée du Caledonia.

Le steamer Caledonia, parti de Liverpool le 4 est arrivé à Halifax, le 16 et à Boston le 18. Le 10 ce steamer avait rencontré par 49, 2 de latitude et 32, 37 de longitude un steamship qu'on suppose être le Columbia se rendant à Liverpool. Le Caledonia a apporté 14,000 lettres dont 5,025 pour New-York.

La frégate à vapeur Styx ayant à bord le nouveau gouverneur des Canadas, sir Charles Bagot, a été obligée de rentrer à Portsmouth par suite de quelques avaries dans sa machine. Sir Charles s'est alors embarqué à bord du vaisseau Illustrious.

Nous reproduisons quelques correspondances qui nous ont été communiquées comme un résumé des nouvelles les plus importantes.

ANGLETERRE.

LONDRES, le 3 novembre 1841.

Vous apprendrez sans doute avec plaisir que les lords de la trésorerie ont autorisé l'importation du Riz brut des Etats-Unis à un penny de droits par quarter. On doit cette décision à la rareté des céréales et à la mauvaise récolte des pommes de terre en Irlande.

A propos de l'Irlande, O'Connell a été élu lord maire de Dublin.

L'acquittement de McLeod a produit une sensation favorable en Angleterre. La presse en général parait animée du meilleur esprit en commentant sur cet événement. Cependant il y a quelques journaux qui déposent que l'Angleterre n'est pas empêcher le jugement. Le Times va même plus loin: il attaque avec brutalité la Cour, le jury, le peuple américain et son gouvernement; suivant lui: "Cette affaire n'a été qu'une comédie judiciaire parce que l'acquittement était convenu d'avance et arraché par la crainte de la vengeance de l'Angleterre; et cette dernière puissance doit demander réparation immédiate pour l'insulte que contient ce jugement simulé en exigeant des garanties, pour que pareille chose n'arrive plus." Cet article est fort ridicule et n'exprime point l'opinion de la population. A vrai dire tout cela est bien plutôt dirigé contre l'ancien ministère que contre le peuple Américain. Mais en général, je le répète, l'acquittement de McLeod a été accueilli très favorablement comme un gage de la continuation de la paix.

Au reste un paragraphe qui se trouve dans le Herald du 30 octobre, montre (car le Herald est, comme on sait l'organe du secrétaire des affaires étrangères) combien le ministère actuel est peu disposé à faire la guerre aux Etats Unis.

"Nous avons lieu de penser dit ce journal, que s'il survenait quelque difficulté sérieuse entre l'Angleterre et les Etats-Unis, soit à cause de l'affaire de McLeod, soit à cause de la question des frontières ou de toute autre, notre gouvernement ait promis d'accepter la médiation de la France."

Un accident fâcheux, on pourrait même dire une calamité nationale vient de jeter la consternation parmi les amis des arts. Une partie de la tour de Londres avec tout son contenu, 300,000 armures complètes, d'innombrables trophées des drapeaux enlevés à l'ennemi &c., sont devenues en quelques heures la proie des flammes.

Le grand magasin militaire, au nord de la tour Blanche, commencé par Jacques Ier et fini par Guillaume III n'avait pas moins de 345 pieds de long sur 60 de large. On ignore la cause de l'incendie et comme il doit arriver en pareil cas chacun fait son thème. Ce qu'il y a de certain c'est que la perte est immense. Sans parler des trophées, drapeaux, et objets d'arts dont la valeur est inappréciable, on ne remplacera pas les armes à moins d'un million de livres sterling.

Il n'est question dans les cercles financiers que d'une immense quantité de billets de l'Echiquier contrefaits. S'il faut en croire la rumeur publique, car on n'a aucun moyen certain de s'assurer de l'étendue du mal, la somme de ces billets faux en circulation dépasse trois cent mille livres sterling. La seule personne qu'on ait encore arrêtée comme ayant participé à ces faux est un nommé E Bowman Smith principal commis du bureau du contrôleur général. On croit que M. Smith a servi d'aveugle instrument à quelques faiseurs de la bourse dont le but était de cacher ainsi leurs pertes en attendant que des opérations plus heureuses leur donnassent les moyens de retirer les billets faux de la circulation. La découverte a été faite, dit-on, pour la comparaison des talons. Mais Lord Monteagle, contrôleur de l'Echiquier est d'autant plus contrarié de tout ceci, que les fraudes ont pour ainsi dire été faites "à sa barbe." A ce sujet le Times dit: cette affaire ne pourra manquer d'attirer la moquerie de tout le monde, nationaux et étrangers, lorsqu'on saura qu'un fonctionnaire comme Lord Monteagle sous le nom de contrôleur de l'Echiquier n'a rien à faire qu'à signer les émissions de tons, besogne pour laquelle il reçoit £2000 par an sur les revenus publics, et qu'il fait faire ce travail par des députés ou commis qui signent pour lui non point par procuration, ce qui leur donnerait une partie de la responsabilité, mais qui signent le nom de Lord Monteagle en s'efforçant d'imiter sa signature et qui par conséquent commettent des faux "par autorité." Et tout cela s'opère sur une dette flottante qui n'a jamais été moindre de vingt millions de livres sterlings par an!"

On dit que le cholera asiatique vient de se déclarer à Bristol; mais cette nouvelle mérite confirmation.

Les badauds attendent avec impatience l'accouchement de la reine pour savoir si l'Angleterre aura un prince de Galles, ou seulement une princesse de plus.

Les habitans de Guernsey et de Jersey, dit un journal anglais, possédaient pour 260,000 livres sterling d'actions sur la Banque des Etats-Unis.

FRANCE.

PARIS 31 octobre 1841.

Nous n'avons eu que des intrigues de toute nature. Le National, accusé d'avoir attaqué au mépris de la charte l'inviolabilité de la couronne a été acquitté à la grande joie de la presse de l'opposition.

Quelques personnes parlent de désarmement; mais ce ne sont que des bruits sans consistance. Le Moniteur Parisien annonce que divers régimens ont reçu l'ordre de s'approcher de la frontière des Pyrénées et qu'une escadre a été envoyée en croisière sur les côtes d'Espagne afin, s'il faut en croire la Presse, que la France soit prête à agir contre l'Espagne au cas où cette puissance jugerait convenable de demander réparation de l'appui qu'elle attribue à notre gouvernement dans la dernière insurrection.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'amiral Casey a dû mettre en mer de Toulon le 23 avec les vaisseaux le Suffren, le Marengo, le Jupiter et le Scipion; et que le Jean et le Neptune formant partie de cette division doivent le rejoindre au retour de ce dernier vaisseau de Tunis.

La Gazette de France dit aussi que le gouvernement a pris la détermination d'envoyer 30,000 hommes sous peu de temps sur la frontière d'Espagne.

Cependant ce n'est pas la seule raison qu'on donne de l'armement et de l'expédition de la flotte de l'amiral Casey. Il y en a qui prétendent qu'elle se rend d'abord à Brest de là aux Etats-Unis pour pouvoir agir immédiatement en cas d'une guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

D'un autre coté le vice-amiral Baudin est arrivé à Toulon le 20 pour être prêt à prendre un commandement si les circonstances l'exigent.

Il résulte dit-on, de l'instruction de l'affaire Quénisset que la mort du prince ou de l'un des princes devait être le signal d'une insurrection. Mais ces rumeurs méritent peu de confiance. Il y a bien des insurrectionnistes sans doute mais en beaucoup moins grand nombre qu'on ne voudrait le faire croire. Sous peu l'acte d'accusation sera lu à la Chambre des Pairs et le procès viendra sans doute à jugement avant un mois.

La presse française discute vivement la dernière loi du Congrès sur le tarif et va jusqu'à conseiller des représailles qui me paraissent peu judicieuses. Le seul acte vraiment national à prendre dans ces circonstances serait d'établir des droits différentiels sur les denrées Américaines suivant qu'elles sont importées par bâtimens étrangers ou par batimens Français. Encore cette idée mérite-t-elle un sérieux examen avant d'être mise à exécution.

Il vient de paraître un nouvel opéra de M. Adam, paroles de l'infatigable M. Scribe. "La main de fer ou le mariage secret." La musique est fraiche, originale, élégante: elle a parfaitement réussi.

Casimir Delavigne a fait jouer aux Français sa tragédie "La fille du Cid" qui avait été donnée il y a quelques mois à la Renaissance.

Le sujet du nouvel opéra de Berlioz est l'épisode de "La nonne sanglante" du roman de Lewis Le Moine. Le libretto est confié aux soins de M. Scribe.

M. Merentier, principal associé de la maison de commerce de Merentier & co. de Marseilles, Paris, Londres &c. lequel s'était échappé après que sa maison fut déclarée en faillite, vient d'être arrêté à Paris dans un logis obscur où il vivait sous un nom supposé. Se voyant poursuivi il a voulu se sauver en sautant par la croisée et s'est cassé la cuisse.

Le suicide d'un ouvrier imprimeur nommé Adolphe Boyer, a fait beaucoup de bruit. Il a laissé une lettre déclarant que "sa situation étant intolérable ne pouvant subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille il croyait devoir se donner la mort." M. Benjamin Delessert a répondu à cette lettre qui avait été rendue publique que les ouvriers laborieux et économes pouvaient vivre dans une certaine aisance et il a étayé sa proposition de chiffres qui semblent concluans. Mais ce sujet a donné lieu à une polémique très vive.

—On écrit de Paris au National Intelligencer: M. Thiers arrive de l'Allemagne, muni de notes précieuses, recueillies sur les lieux mêmes où Napoléon livra ses sanglantes batailles. Voilà de riches matériaux pour son histoire de l'Empire. A Wagram, à Hollenlenden, à Essling, il a entendu la charrue se heurter contre des ossemens et il a vu le laboureur entasser en pyramides des squelettes de "héros inconnus."

ALGER.

—On lit dans le Moniteur la dépêche télégraphique suivante:

TOULON, 23 octobre.

Le général Baraguay d'Hilliers au ministre de la guerre:

La garnison d'Alger a réussi pour la seconde fois à ravitailler Millianah. L'ennemi a été battu à Chabel Gotta. D'après les aveux des Arabes eux-mêmes ils ont eu plus de 200 hommes tués et un très grand nombre de blessés, tandis que nous n'avons perdu qu'un officier et deux soldats et 30 hommes blessés.

—Les nouvelles de l'Algerie sont en somme très satisfaisantes.

ESPAGNE.

L'insurrection qui vient d'être comprimée en Espagne semble avoir des ramifications plus grandes que celles qu'on lui supposait d'abord. Un décret d'amnistie a été publié à Madrid, décret qui n'excepte que quelques uns des principaux meneurs.

Des lettres de Bayonne estiment à quatre mille le nombre de Christinos qui se sont retirés sur le territoire français.

Il parait qu'à Barcelone un combat de taureaux a donné lieu à un tumulte qui peut être considéré comme le commencement d'une émeute.

D'après une dépêche télégraphique de Bayonne, du 29 octobre, Madrid était parfaitement tranquille le 25. Une autre dépêche de Perpignan de la même date annonce que le brigadier Quiroga avait été condamné à mort et que la démolition des bastions du fort et de la reine, et de la citadelle de Barcelone avait été commencée le 25 en présence de la municipalité et d'une Junta de vigilance. La garde nationale prenait part à la cérémonie; mais le général Zavala et le chef politique ont protesté contre la mesure. Le peu qu'il y avait de troupes de lignes à Barcelone avait été envoyé sur les frontières le 25 et le même jour le 3e bataillon de milices nationales prit possession de la citadelle.

S'il faut en croire le Moniteur Parisien il règne une grande agitation en Catalogne. Deux bataillons avaient été expédiés, l'un à Olot et l'autre à Cerdagne. Le régent était toujours à Vitoria et devait visiter St-Sébastien.

Des lettres particulières de Vittoria, mentionnent que le régent était en communication avec les nombreuses députations des provinces Basques au sujet de leurs libertés locales, et que Espartero avait promis de maintenir toutes leurs lois municipales et autres compatibles avec les lois générales du royaume, notamment d'exempter les habitans de ces provinces des lois de la conscription contre lesquelles ils ont une singulière aversion. Des douanes devaient du reste être établies le long de la frontière conformément au décret des Cortes.

Espartero devait également visiter les provinces du nord.

La Gironde, journal de Bordeaux, prétend que la reine Christine avait expédié trois millions de réaux à ses généraux, mais que cet argent a été volé en route.

O'Connell est arrivé à Paris.

La Gazette de Madrid du 23 dit qu'un ordre a été donné par le Régent de destituer tout fonctionnaire qui aurait pris part au dernier mouvement. Le 18 le général Rodil avait publié à Burgos un décret d'amnistie à tous les rebelles qui, dans un délai de douze jours, s'en prévaudraient en se présentant à cet effet, dans une place occupée par les troupes du gouvernement. Toute personne qui ne s'empressera pas de profiter de l'amnistie serait fusillée; mais les rebelles de Pampelune, de Vittoria, de Bilbao et des autres places où se trouvaient les instigateurs de la révolte sont exceptés du privilège de l'amnistie et tous seront fusillés immédiatement après leur arrestation.

La désertion dans l'armée est punie de mort, ainsi que l'espionnage de l'armée et l'intrigue contre ses succès. En un mot, sont punis de mort ceux qui désertent, ceux qui favorisent la désertion, ceux qui espionnent l'armée ou complottent contre ses succès, ceux qui font courrir de faux bruits dans le but d'affaiblir la discipline des troupes.

Le Castellano répète l'assurance de M. Olozaga portant qu'il avait les assurances les plus satisfaisantes du gouvernement Français de n'avoir pris aucune part au dernier mouvement, et que le Roi des Français avait même été jusqu'à offrir de faire sortir Christine du Territoire ou de lui assigner une résidence si le Régent le désirait.

Nous complettons ces nouvelles d'Espagne, en citant quelques passages de la correspondance du Courrier des Etats Unis.

Cette reine (la reine Christine) est perdue de réputation au delà des Pyrénées; elle a désavoué publiquement les efforts des infortunés qui se sont fait tuer ou exécuter pour elle; elle a renié Diego Léon, Borso di Carminati, Munagorri, Quiroga y Frias; elle s'est privée de la seule auréole qui pût lui rester, celle de la fidélité au malheur. Elle ne rentrera en Espagne, quoiqu'il y arrive, que par l'intervention étrangère; et bien que des insensés essaient d'y pousser notre gouvernement, je suis fermement convaincu qu'il résistera à ce conseil périlleux.

On prétend que M. Olozaga s'est rendu à Saint-Cloud pour demander l'éloignement de Christine. A qui M. Olozaga ne serait-il adressé à Saint Cloud? Est-ce que par hasard l'hôtel du ministre des affaires étrangères serait transporté dans cette résidence?

On assure d'ailleurs que Christine songe sérieusement à visiter Naples cet hiver. Cette rumeur paraît vraisemblable. Le gouvernement français ne saurait trouver aucun prétexte pour colorer la résidence de la reine à Paris, après ce qui s'est passé. Bien qu'Espartero puisse ne pas s'aventurer à demander formellement son expulsion de France, son séjour pourrait entraîner des conséquences que le gouvernement français aurait intérêt à éviter, surtout s'il est vrai, comme on l'a dit, que M. Guizot a été complètement étranger à cette intrigue.

La Quotidienne dit que MM. de Toreno et Martinez de la Rosa, gravement compromis par des pièces saisies sur les principaux conjurés, vont être sommés officiellement de se rendre à Madrid pour rendre compte de leur conduite, sous peine d'être jugés par contumace pour crime de lèse majesté envers Isabelle II. Au départ du courrier, les visites domiciliaires continuaient à Madrid.

Une proclamation de don Carlos a été répandue dans les divers dépôts de réfugiés carlistes, pour les engager à ne prendre aucun parti dans la guerre suscitée actuellement en Espagne. Le prétendant (on doit croire que c'est lui qui parle, quoique cette pièce ne soit signée que d'initiales) leur dit que cette cause n'est pas la leur, qu'ils doivent rester spectateurs indifférens de la lutte entre Christine et Espartero, et que quant à eux, ils doivent attendre, pour reparaître sur la scène, que les deux partis se soient entre-déchirés et anéantis par leurs discordes.

Don Carlos a demandé encore une fois sa mise en liberté. On lui a répondu que, dans les circonstances actuelles, la chose était impossible.

On a dit, dans les premiers momens de la tentative faite en Espagne au nom de la reine Christine, que le gouvernement anglais avait offert un secours efficace au régent. Le journal espagnol El Castellano, dans son numéro du 23 octobre, cite à l'appui un fait qui n'est pas sans importance. On écrit de Gibraltar, le 18 octobre, à ce journal:

"Un navire de guerre anglais part pour Valence pour protéger les autorités espagnoles en cas de besoin; un grand nombre d'autres batimens de la marine royale anglaise ont l'ordre de se porter, dans le même but, sur plusieurs points du littoral espagnol."

Sans doute ces secours sont inutiles, mais ils indiquent suffisamment ce que ferait l'Angleterre, le cas échéant. Il est clair qu'en cas de lutte, sa première pensée serait de s'emparer des ports principaux de l'Espagne.

BELGIQUE.

On a découvert à Bruxelles une conspiration qui devait éclater le 31 octobre. Suivant quelques uns les conspirateurs avaient pour but de réunir la Belgique à la Hollande, suivant d'autres il s'agissait tout simplement d'un mouvement républicain. Plusieurs généraux sont compromis, Vandermen entr'autres, mais il a disparu à temps pour éviter d'être arrêté.

A ce sujet le correspondant du Courrier des Etats-Unis dit:

Un complot vient d'être découvert en Belgique. Il avait été surtout tramé par des Orangistes, et allait éclater sur toute la Belgique quand il a été découvert. C'est parmi les militaires qu'on a principalement opéré des arrestations. On aurait tort d'en inférer que l'armée est orangiste. La plupart des officiers belges sont républicains. Fort peu aiment le roi Léopold, qui, dit-on, est convaincu lui-même, à tort ou à raison, qu'il ne mourra pas roi de Belgique. C'est un homme de beaucoup de sens.

ORIENT.

Au départ du Caledonia on avait à Liverpool des dates d'Alexandrie du 6 octobre et de Constantinople du 8.

Il y a eu à Constantinople dans la nuit du 6, un si fort tremblement de terre que les plus vieux habitans ne se rappellent pas en avoir vu de pareil. Il y a eu trois secousses dont la plus forte a duré ving-cinq secondes. Ce tremblement de terre a causé de grands dommages.

L'organisation de l'armée turque se poursuit avec ardeur, sous l'influence à ce qu'il paraît de l'ambassadeur anglais.

PORTUGAL.

Le gouvernement a publié un décret, abolissant les droits différentiels. Auparavant on accordait une prime de 15 pour cent, sur les marchandises étrangères importées par batimens portugais; maintenant, et d'après ce nouveau décret, il sera imposé un cinquième en sus sur les marchandises étrangères importées par bâtimens étrangers, ne venant pas directement des lieux de production.

EXCHANGE AND BANKING.

Le ticket suivant sera supporté à l'élection qui aura lieu lundi prochain 6 du courant, par un grand nombre d'actionnaires:

John G. Gaines,	J. W. Stanton
R. W. Montgomery,	A. D. Crossman.
S. Y. Sickles,	W. C. Squire,
Jas. Reed,	John Goodin.
J. P. Whitney	

1 déc—6

DERNIERES DATES.

New York .... nov 21		Londres .... nov 2
Boston .... nov 18		Liverpool .... nov 4
Philadelphie .... nov 24		Paris .... nov 1
Washington .... nov 24		Havre .... oct 31
Baltimore .... nov 24		Bordeaux .... oct 24
Charleston .... nov 27		Madrid .... oct 23
Vera-Cruz .... nov 7		Cadix .... oct 18
Tampico .... oct 3		Havane .... nov 2
Mexico .... nov 1		Houston .... nov 30

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Mississippi, Hillard, New York, J. E. Woodruff
" Glasgow, Lambert, Liverpool, L. H. Gale.
Brick Amerika, Stepenson, Bordeaux, Herbault Frères.
Goel. Ringgold, Marstella, Matamoras, D. Godsmith.
" Shamrock, McKay, Matamoras, J. M. Caballero.
" Swan, Trainer, Mobile, C. D. Lehman
Navire à vapeur Alabama, Windle, Havane,
Steamer Belle Poule, Hesse, Mobile, Merle, Baylie & co. captaine.

ARRIVES.

Bateau de remorque Paul Jones, Davis, du Fort Jackson avec le brick Ajax.
Bateau de remorque Pilot, Clark, des passes, avec barque Ann Louisa.
Bateau de remorque Phoenix, Annable, des passes, avec navire Ohio.
Bateau de remorque Tiger, Crowell, des passes, avec brick Emilio.
Bateau de remorque Lion, Pinniger, des passes, avec navire Bengal.
Bateau de remorque Mississippi, Williams, des passes, avec navire Chas. Carroll.
Navire Chas. Carroll, Rogers, 19 jours de Boston, à J. A. Merritt.
Navire Bengal, Gorham, en 18 jours de Boston, au capitaine.
Navire Ohio, Haton, 14 jours de Philadelphie, à S. & J. P. Whitney.
Barque Legonia, Hamilton, 19 jours de Portland, au capitaine.
Barque Anne Louise, Lemaitre, 17 jours de Guadeloupe, au capitaine.
Brick Ajax, Brower, 34 heures de Tampa Bay à Balize, au capitaine.
Brick Emilio, Bust, 7 jours de la Havane, à Curallo Lapeyre & co.
Goelette Emeline, ——, de Tampa Bay, sur lest, au capitaine.
Goelette Rosalie, Marquis, de la côte.
Goelette Mario, Bouter, de la côte.
Navire à vapeur New York, Wright, 40 heures de Galveston.
Steamer Edward Shippen, Russell, de Louisville.
" P. Miller, Smoker, de la Rivière Rouge.
" Southerner, Wamberste, de la Mobile.
" Lady of the Lake, Allen, Mobile.
" South Western, Chatham, de la Rivière Rouge.
" Smelter, Girard, de Nashville.
" Tribune, Ballard, Cincinnati.
" Eliza, Littleton, de St. Louis.
" Augusta, Harris, de Pittsburg.
" Persian, Hart, du Bayou Sara.
" Colorado, Streck, de Donaldsonville.
" Atalanta, Verbois, de Baton Rouge.
" Baton Rouge, Walworth, de Vicksburg.

MEMORANDA.

Quatre chalans ont sombrés devant le Bayou Plaquemine dans un coup de vent qui a eu lieu jeudi matin: ils étaient chargés d'animaux, de denrées &c. Personne n'a péri.

Portsm uth (Ang.) 26 oct.—Arrivés le Viginie, Sinclair, Nelle. Orleans, le Diana, Venture, do.
Liverpool, 6 oct. Partis, le Thèmis, Brown, Nelle Orleans, le Bais, Barton, do.
Gottenburg, 17 oct.—Arrivé, le George, Halstrom.
Paris de Cowes, 26 oct. navire Columbia, Robinson, (du Havre pour la Nelle. Orleans.)
Arrivés à New York, de ce port, 21 nov. brick Lucy Ann, Perry, 21, navire Auburn Johnson.
Arrivé à Philadelphie de ce port, 21 nov. barque B. Mica, Eldridge.
Hele, 28 oct. lat. 39, long. 74, navire Wm. Tell, de la Nelle. Orleans à Oporto.

En charge en partie pour la Nouvelle Orléans

HAVRE.

Navire Andelle, Gamain, parti le 4 oct.
" Lafayette, Tojeant, parti le 20 oct.
" Oceana, Gray, parti le 31 oct.
" Gov. Davis, Neil, expédié le 31 oct.
" Alex. Youasson, Lecoumois, parti le 28 oct.
" Iroquois, Davis, parti le 28 oct.
" Atalanta, Cotillon, parti le 20 oct.
" May Flower, Knight, parti au commencement de nov.
" Clari, Lasper, parti le 20 sept.
" Garonne, Nagory, parti le 22 oct.
" Rialto, Adams, parti le 26 oct.
" J. H. Shepherd, Redman, parti le 22 oct.
" Marengo, Nagory, parti le 20 octobre.

MARSEILLES.

Navire Gentleman, Morris, incertain.
" Cordova, partant le 20 oct.
" Pacolet, Valette, parti le 8 oct.
Brick Lagrange, partant le 20 oct.

BORDEAUX.

Navire Vaillant, Giraud, parti le 15 oct.
" Ville de Bordeaux, Perresult, incertain.
" Chateaubriand, Laborde, parti le 22 oct.
" Union, Lubin, parti le 22 oct.
" Viola, Spragne, parti le 22 oct.
" Bordeaux-Packet, incertain.
" Eula, Thore, partant vers la fin d'oct.

CETTE. (France.)

Navire Noble, Brown, parti le 19 oct.

MM. P. Hautopo, F. Manville, E. Dreaaton Grout fier & famille, Bernard & Aillin, soulie et leur aseigneur des marchandises à arquess T. D. par le navire Severs du Havre, sont priés de s'adresser au comptoir du soussigné pour recevoir leurs marchandises.
4 dec. L. H. GALE, 93, Commune.

ANDREWS & BROTHERS, ont transporté leur comptoir au No. 70, rue du Camp.

Le navire Ohio, capt Hatch de Philadelphie, commence à décharger ce matin. Ceux qui ont des marchandises à bord sont invités à venir les recevoir.
6 dec. S & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

AVIS.
COLLEGE JEFFERSON.
Le steamer CLIPPER No. 1, capitaine Laurent, a été engagé pour ramener en ville les élèves du College Jefferson jeudi, 9 du courant.
4 dec.

AVIS.
L'INSTITUTION de Madame GRANET s'est transportée rue Bourbon, No. 20, entre Dauphine et Canal.
4 nov—2.

COUR DES PREUVES. Attendu que M. V. Lafarre a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Ramage décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
6 dec. W. F. C. DUPLESSIS, Registrer des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de veuve Leon Meilleur.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par A. D. Deroncert, administrateur de la susdite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour,
6 dec. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—300 pièces de chaque, Beef et fil,—Porc, 250 barils prime, M. O. à l'inspection; bœuf 70 barils et 80 demi do. mess et prime; 600 barillets et 20 demi barils saindoux; 60 barils suif; 800 jambons enveloppés; 60 caisses tabac du Missouri, 200 balles plomb à chasse assorti, 30 caisses vieux Sherry et Madère; 14 demi boites thé impérial et poudre à canon, à vendre par
6 dec. CHAS. DOANE & Co. 60, Poydras.

WHISKEY irlandais et Ecossais 10 punchons vieux supérieur sous la clef de la Douane, à vendre par
6 dec. W. FREHN, 56 Douane.

EAU-DE-VIE.—40 1/2 pipes ayant droit aux drawbacks, à vendre par W. FREHN, 56 Douane. 6 dec.

TOILE D'EMBALLAGE.—50 balles d'Ecosses 42 et 44 pouces à vendre par W. FREHN, 56 Douane. 6 dec.

CORDE D'EMBALLAGE.—500 rouleaux de Russie, ayant droit aux drawbacks, à vendre par
6 dec. W. FREHN, 56 Douane.

MARCHANDISES d'exportation—50 caisses indiennes à la mode, platilles, bretannies à vendre par
6 dec. W. FREHN, 56 Douane.

MOUSSELINES—batiste, jaconats rayé et à carreaux, à vendre par W. FREHN, 56 Douane. 6 dec.

TOILE d'Irlande—En pièces et 1/2 pièces, à vendre par
6 dec. W. FREHN, 56 Douane.

PIERRE de chaux de Thomaston.
600 barriques cargaison de la goelette Echo,
400 do brick Zealand,
500 do Olive Branch,
600 do do Catherine.
à vendre par O. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 6 dec.

2500 gallons huile de baleine à vendre par
6 dec W. FROST & Co, 28 V. Levée.

SAVON—2500 caisses savon de Boston et de New York à vendre par
6 dec W. FROST & Co, 28 V. Levée.

300 barillets clous de fer de Suède et de Boston à vendre par
6 dec W. FROST & Co, 28 V. Levée.

200 sacs café de Rio, 400 do St. Domingue, 300 sacs poivre, 50 sacs poivre, 50 balles coton écru de Lowell 3-4 et 4-4, 300 caisses habillements pour la saison; 100 caisses calicots couleurs foncées dessins nouveaux, 500 caisses bottes souliers et brodequins à vendre par
6 dec W. FROST & Co, 28 V. Levée.

CAFE vert de la Havane—137 sacs en débarquement du brick Emilie, à vendre par
6 dec J. N. RICULFI & Co. 59, Royale.

HUILE—200 potiches huile d'olive, à vendre par
6 dec J. N. RICULFI & Co. 59, Royale.

BLANC de plomb et blanc à giboyer. 300 barillets pein ture blanche; 1000 sacs postes et plomb de divers numéros, à vendre par J. ALBERT,
6 dec 21, rue St. Louis.

A VENDRE par le soussigné:
9 caisses sulfate de Quinine,
3801 caisses verre à vitre de toutes grandeurs,
80 balles toile à emballage de l'Inde, large et très épaisse,
260 balles toile à voile de Russie, numéros assortis,
350 pièces toile à voile anglaise, blanche et demi do
100 balles toile à voile de coton, convenables pour tentes et prelats,
6 barils fil à voile à coton; 20 rouleaux cordages,
8 balles Ravens Duck de Russie,
25 surons indigo de Guatemala,
60 milliers cigares de la Havane,
40 caisses et 60 demi-caisses tabac à chiquer de Richmond.
6 dec J. ALBERT, 21, rue St. Louis.

ARTICLES DIVERS—100 1/2 barils farine noire de sarrasin marché du nord; 50 1/2 do; 2 caisses tabac de la Virginie; 30 do sirop de limon; 2,500 pieds curb et gutter stone; 100 douzaines chemises; 100 do chapeaux; 150 de casquettes; 100 barils whiskey rectifié dernièrement reçus à vendre par FOSDICK & BROTHER,
6 d 66, Camp.

MESSIEURS Prosper Delamar et Auguste Cabiro ayant fermé une société pour le commerce des vins et spiritueux, ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et connaissances qu'ils viennent d'ouvrir leur magasin, maison de M. Labatut, rue Royale, No. 175, entre St Pierre et Toulouse, et qu'ils ont en ce moment un assortiment de vins de choix, liqueurs, fruits, eau de vie et vieux cognac. 6 d—10

PLANCHES.—70,000 pieds pin blanc d'Easton sec, d'un pouce d'épaisseur actuellement en débarquement du navire Byron vis à vis la presse à coton d'Orleans, à vendre par JOSEPH WEBBER Jr.
1er dec—6 S'adresser à bord du bâtiment.

GARDES D'ORLEANS ATTENTION!
VOUS prendrez les armes Dimanche prochain, 12 courant, à 9 heures précises du matin; équipement complet; tenue d'hiver. Rendez-vous ordinaire de la Compagnie.
Les membres sont requis d'être ponctuels au rendez-vous à l'heure ci-dessus indiquée.
Par ordre du capitaine J. Durel,
6 déc ANT. DUBUC, Sergent-major.

MEUBLES A VENDRE—Par une famille quittant une pension, en bon ordre et en quantité suffisante pour meubler trois chambres. Une personne qui désirerait établir une maison de pension, aurait une bonne occasion. Pour les conditions, s'adresser à la lettre F 49 bureau de la poste. 2 déc

LES soussignés ayant acheté le fond de magasin de Mr L. Séjour, continueront le même genre d'affaires sous la raison de J. Pardo & Co.; toutes les personnes qui désireront avoir des marchandises à bon marché, peuvent se les procurer en venant au magasin des soussignés, encoignure Bourbon et St. Philippe, No 86. J. PARDO & Co. 2 dé

LE soussigné ayant vendu le fonds de son magasin à MM. J. Pardo & co, invite toutes les personnes à qui il pourrait devoir à présenter leurs créances au no. 86 rue St-Philippe entre Royale et Bourbon; et celles qui lui doivent sont également invitées de vouloir bien solder leurs comptes sous le plus bref délai. L. SEJOUR. 2 d—6

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent, Salut: Attendu que Ménalippe D'Aquin ayant acheté à une vente faite par Alexander Grant, syndic des créanciers de Cornelius Hurst les propriétés ci-après décrites, s'est adressé au Greffe de cette Cour pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquereurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire qui pourraient avoir droit aux propriétés ci-après décrites, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Les dites propriétés furent vendues par le syndic susdit par le ministère de John M. Bach, encanteur dûment commissionné de cette ville, le 4ème jour de septembre de l'année 1841, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 13 de Juin de l'année 1841, dans l'affaire de Cornelius Hurst vs. ses créanciers—No. 18118 du docket de cette Cour, à laquelle vente la dite Ménalippe D'Aquin s'est rendue acquéreur des propriétés ci-après décrites pour les prix ci-après mentionnés.

Description des Propriétés d'après le transfer Judiciaire Savoir:

Douze lots de terre, étant lots de batture, situés dans la ville de Hurstville, Paroisse de Jefferson, désignés sur un plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de la dite paroisse, daté du 17 mars 1837, et déposé en l'étude d'Edouard Barnett, notaire public en cette ville, par les lettres Z, A. B, A. C, A. D, A. E, A. F, A. G, A. H, A. I, A. J, A. K, et A. L mesurant chaque au pied américain trente pieds de face à la rue Front sur une largeur pareille et faisant face au fleuve Mississipi, sur une profondeur irrégulière de cent quarante pieds sur la ligne inférieure du dit lot Z. et augmentant sur chaque lot jusqu'à la ligne supérieure du lot A. L. où la mesure est de deux cent vingt pieds. Les lots sus-dits sont compris entre les rues Front et Eleanor, le fleuve Mississipi, et la ligne limitrophe de Bloomingdale; ensemble le droit de toute augmentation future de la batture, ainsi que tous les droits, chemins, servitudes, privilèges et avantages y appartenant d'une manière quelconque.

Lesquels dits lots ont été adjugés à la dite Ménalippe D'Aquin comme il est sus-dit, savoir:
Le lot Z pour la somme de cent quarante piastres.
Le lot A. B. pour la somme de cent quarante piastres.
Le lot A. C. pour la somme de cent trente piastres.
Le lot A. D. pour la somme de cent trente piastres.
Le lot A. E. pour la somme de cent quarante piastres.
Le lot A. F. pour la somme de cent cinquante piastres.
Le lot A. G. pour la somme de deux cent cinquante piastres.
Le lot A. H. pour la somme de deux cent quarante cinq piastres.
Le lot A. I. pour la somme de cent soixante piastres.
Le lot A. J. pour la somme de cent cinquante piastres.
Le lot A. K. pour la somme de cent cinquante piastres.
Et Le lot A. L. pour la somme de quatre vingt-dix piastres.
Le tout montant à la somme de deux mille huit cent cinquante cinq piastres payable, comme suit: cent piastres comptant sur chacun des dits lots; soixante dix piastres à six mois, soixante dix piastres à douze mois en billets, le reste, un cinquième comptant, et la balance à un crédit d'un, deux, trois et quatre ans, aussi en billets.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour sus-dite, ce 3 décembre 1841.
(L. S.)
6 déc—3 en 30j. F. LEBLANC, Député Greffier.

MAGASIN DE QUINCAILLERIE ET DE BOUTELLERIE, OUTILS DE MECANIQUE ET ATTIRAIL D'HABITATION.

No 40, rue de Chartres, entre les rues Dauphine et Bienville.

LE soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a reçu d'Europe et des villes manufacturières du Nord, un bon stock de marchandises entièrement nouvelles, consistant les différentes branches de son commerce et que l'on peut actuellement visiter.

Tout en appelant l'attention sur le choix qu'il vient de faire, il assure ses amis et, particulièrement les personnes qui lui accorderont leur patronage, que tous ses articles sont de qualité supérieure, et qu'il est déterminé à vendre à un bénéfice moins fort que celui de toutes les autres maisons de la ville. Ces marchandises consistent principalement en:

FUSILS.—Un grand et bel assortiment simples et doubles, carabines et autres articles de ce genre.
FERREMENT DE CONSTRUCTION.—Savoir: serrures de tout genre, do complètes de Clarks, vices de James, peintures à gonds, do à pitons, clous forgés et coupés, targettes, verrous.
FERREMENTS DE CABINET.—Une grande quantité.
INSTALLATION DE SONNETTES.—Savoir: ressort en fil d'archal, sonnettes et poignées, &c.
OUTILS DE MECANIQUE.—Scies à main et à tenons de Spears, ciseaux de Russels, outils, rabots de Baldwin, vilbrequins et meches, règles, pierres d'aciel, gouges, varlopes, marteaux, casse-têtes, haches, herminettes, limes, râpes de souliers et de bois.
COUTELLERIE.—Consistant en couverts de table à manches d'ivoire et autres, couteaux de poches et canifs, ciseaux, rasoirs des meilleures manufactures de Butcher.
USTENSILES DE CUISINE.—De fer, de fer blanc, de fonte, de cuivre, &c. &c. généralement tout ce qui est utile.
BROSSES de toutes espèces.
INSTRUMENTS DE JARDINAGE ET D'HABITATION.—Rateaux, pioches, haches, pelles, chaines de traits, de bœufs, de bois, de en acier pour les gros et ses travers, coins, marteaux, alênes à terre, &c. &c.
GARDE FEU, CHENETS, PELLES ET PINCETTES GRATES ET POELES, et une grande quantité d'autres articles étrangers et du pays.
6 dec WILLIAM A. RYAN.

MONTRES, BIJOUTERIE, etc.
A. B. TOBIAS de Liverpool, a ouvert une branche de son établissement au No. 31, rue Royale, vis à vis la banque de l'Union; il offre à vendre à bas prix et à des termes avantageux un grand assortiment de montres de toutes les descriptions, aussi pendules anglaises et américaines, bijouterie, orfèvrerie, coutellerie allemande, etc.
Un bon ouvrier horloger trouverait des ouvrages à faire. 6 dec—3

AVIS.—Perdu, le Jeudi 2 courant une malle en cuir avec le jonc, marquée D. A. No. 2. On pense qu'elle aura été prise par mégarde. On sera reconnaissant à celui qui pourra en donner quelques renseignements. S'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

CAFE.—60 sacs café de la Havane en débarquement du brick Emilio, à vendre par
6 d FERGUSON & REID, 20, Poydras.

WHISKEY.—90 barils rectifié, à vendre par
FERGUSON & REID, 20, Poydras.

PORC.—bœuf—15 barils prime et 10 de prime à l'inspection de Boston, à vendre par FERGUSON & REID, 20, Poydras.

15 BARILLETS beurre de Goshen, 50 caisses fromage 75 1/4 et 55 1/2 barils farine de sarrasin du dernier arrivage du brick Arkansas de New-York, à vendre par
6 l HARROD & DARLING, 40, Commune.

WHISKEY—100 barils en débarquement et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 40, Tchoupitoulas.

FARINE—150 barils, à vendre par
6 d CLYMER, BRITTON & SWIFT, 45, Tchoupitoulas.

BEUF, Porc, Lard, Jambons et épaules de Cincinnati, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT.
6 d 45 Tchoupitoulas.

HARICOTS.—Quelques caisses petits haricots blancs, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT.
6 d 45, Tchoupitoulas.

CHARBON—Quatre mille boucaux charbon passé à la crible et en morceaux de Philadelphie, en débarquement du navire Ohio, et à vendre par J. H. ASHBRIDGE,
97, Camp.

SEL.—800 boisseaux sel des îles Turques, cargaison de la barque Marie, à vendre par
6 d S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

MAQUEREAUX—80 barils No. 3, 20 do No. 3 à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp 6 d

CHAUX—800 barils fraiche de Thomaston, à vendre par
6 d S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

SUCRE en pain—60 barils à vendre par
6 dec NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

PAPIER à envelopper—100 rames à vendre par
6 dec NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

CIDRE et Vinaigre—80 barils à vendre par
6 dec NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

CRANBERRIES—300 barils à vendre par
6 dec NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

CIGARES—100,000 cigares espagnols, à vendre par
6 dec NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

HUILE et vins de Marseilles &c. &c. en débarquement du brick Adolphe, vis à vis les maisons rouges, à vendre sur la Levée par T. OXNARD Jnr, 13, Bank Place

CAFE—2000 sacs Rio, 40 do de la Havane, à vendre par
6 dec BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

TABAC—50 barils Missouri, à vendre par
6 dec BOGERT & HAWTHORN, 61, Gravier

JAMBONS—15 barriques enveloppés, à vendre par
6 dec BOGERT & HAWTHORN, 64, rue Gravier

PORC & BŒUF—1.0 barils pour habitation—150 do mess et prime à l'inspection à vendre par
6 dec BOGERT & HAWTHORN, 61, Gravier

SAVON—200 caisses No 1 à vendre par
6 dec BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier

VERNIS copal—9 barils, à vendre par
6 dec BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier

TOILE, corde et ficelle d'emballage du Kentucky et Mo., à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
6 dec 63, Gravier

SACS en jute—160 balles sacs grandes dimensions, en magasin et à vendre par M. A. ROBITAILLE,
6 dec 77, Commerce

Œuvre de Charité.
FOIRE AU BENEFICE DE L'ASYLE DES ORPHELINES CATHOLIQUES.

LES Dames, qui ont bien voulu se charger de présider aux tables de vente, pendant une foire qui doit avoir lieu le 15, 16, 17 décembre prochain, de dix heures du matin à dix heures du soir, croyent devoir prévenir le public qu'il n'entre nullement dans leurs intentions de suivre la manière les articles offerts en vente. Le tout sera mis à un prix fixe plutôt en dessous qu'au-dessus de la valeur réelle des objets: laissant de cette manière à ceux qui auraient l'intention de les moyens d'ajouter aux prix fixés le plaisir et le mérite de le faire au tout le prix sans considération aucune autre que celle de la bienfaisance.

Le produit de cette vente sera approprié à l'achèvement de la maison d'Asile des Orphelines, dont le nombre s'élève maintenant à cent quarante.

Grâce à l'obligeance de Messieurs Bertus et Alvarez, la foire aura lieu dans la vaste et magnifique salle de bal de la Bourse St-Louis.

Les personnes qui désireront contribuer à cette bonne œuvre par leurs offrandes pourront les envoyer soit à l'Evêché, soit à l'Asile des Orphelines ou à Madame Duplessis.

Il y aura aussi une table présidée par les demoiselles de la Providence. 1er déc—15t

CAFE DE PARIS.
RUE ST. LOUIS EN FACE LA BOURSE.
LE RESTAURANT du Café de Paris a été ouvert à partir de jeudi 18 novembre. Le propriétaire de cet établissement, (dans l'espoir que le public voudra bien continuer de lui accorder son patronage) n'a rien négligé pour que le service de la cuisine et du restaurant soit remarquable à la parfaite satisfaction de toutes les personnes qui l'honoreront de leur bienveillance. 25 nov—1m

RESTAURANT DE LA FONTAINE NOUVELLE,
TENU PAR ALEXANDRE & Co.
MESSIEURS ALEXANDRE & Co, ayant dans le temps tenu les Restaurants du Printemps, sur Ste-Anne, et celui des Européens, rue des Ursulines, préviennent le public et leurs connaissances, qu'ils sont de retour de France et qu'ils ne négligeront rien pour mériter la bienveillance dont le public les a toujours honorés. L'établissement qu'ils viennent de monter à neuf, est situé rue Toulouse, entre Royale et Bourbon, No 26. 27 nov—1f.

CAFE, SALON DE RESTAURANT
ET
MAISON DE PENSION.
Rue de la Douane, Nos 64 et 66
LES soussignés remercient le patronage libéral qu'ils ont reçu jusqu'à présent, ils informent leurs amis et le public, qu'ils ont ajouté un restaurant à leur établissement dans lequel on trouvera tout ce que les marchés offrent de meilleur, et cela de suite à la table.
Dans la maison de pension qui est entièrement séparée, les prix sont les mêmes comme suit:
Pension avec logement par semaine $10 ou $40 par mois.
do sans do do 6 25 do
Diners seulement, do 5 20 do
Après le 1er décembre on servira une autre table afin de pouvoir satisfaire les personnes qui ne peuvent pas manger à trois heures.
On a toujours du vin rouge à diner.
27 n—6m THOMPSON & NUGENT.

HOTEL ST. LOUIS.
LE soussigné a l'honneur d'informer le public que l'ouverture de ce bel établissement meublé avec magnificence et dont il est directeur, sera ouvert pour la réception des pensionnaires mercredi soir prochain, 1er. Décembre.

Il est superflu de parler de l'élégance et de la splendeur de cet hotel aux habitans de la Nouvelle-Orléans; mais pour les étrangers il est bon de leur dire que l'hôtel Saint Louis et ou de la Bourse de la Cité est ce superbe monument du goût méridional qui occupe toute la façade de la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale.

Le soussigné qui a été le propriétaire et le directeur de l'American Hotel et de Carlton House à New York, sollicite une partie de la confiance et du patronage du public, et profite de cette occasion pour offrir l'expression de sa reconnaissance à ses amis de la Nouvelle-Orléans qui l'ont aidé dans ses entreprises depuis qu'il réside dans le Sud.

Le barom de l'hôtel sera ouvert mercredi prochain, dans la matinée.

Les conditions sont les mêmes que dans les autres établissements respectables.
EDWARD MILFORD.
Nouvelle-Orléans, 29 Novembre 1841.
Des domestiques parlant le français, l'anglais, l'espagnol et l'allemand, ont été engagés pour faire le service de l'hôtel.

TOILE d'emballage—16 pièces à vendre par
6 déc NORCROSS & FOSDICK

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 7 DECEMBRE 1841.
Pour la 1re. représentation de
MESSIEURS RAVEL
Et de leur Compagnie.
VOL-AU-VENT
ou
LA NUIT AUX AVENTURES.
Ballet Pantomime en 1 acte, arrangé par Mr. Gabriel Ravel.
HORTENSE
ou
ENCORE UNE COMÉDIENNE.
Vaudeville en 1 acte, écrit pour Mr. CARLO et Mlle. CAROLINE, nains des plus remarquables par leur talent et leur taille.
LES EXERCICES DE CORDE,
Par MM. F. Ravel, G. Ravel, L. Javelly et Winther.
LES ENFANS DE TROUPE,
Vaudeville en 2 actes.
Le spectacle commencera à 6 1-2 heures.

THEATRE ST. CHARLES.

DÉBUT DE MR. HACKETT.
Lundi, 6 décembre 1841.
Le spectacle commencera par la comédie en 5 actes, de Shakespear, intitulée:
LE ROI HENRI IV
ou
LES BOUFFONNERIES DE FALLSTAFF.
Fallstaff, Mr. Hackett.
Grand pas de deux par M. Frédéric et Mme. Arraline.
Le tout sera terminé par
LES FOLIES D'ARLEQUIN,
Par la Famille Suisse.

THEATRE AMERICAIN.
RUE POYDRAS.

Lundi, 6 Décembre 1841.
Bénéfice de la Société Samaritaine.
LA VILLE ET LA CAMPAGNE.
Suivi de
JOHN JONES OU LE WAR OFFICE.
Le spectacle sera terminé par
De grands exercices dans le cirque.

SALLE DE BAL ET HOTEL ST. LOUIS.
LE nombre des invitations pour le BAL D'INAUGURATION ayant été distribuées, avis est donné qu'on ne délivrera pas un plus grand nombre d'invitations.
Par ordre du comité.
RÉGLEMENTS DU BAL:
Les billets étant personnels ils ne pourront être transférés. Nul ne sera admis sans son billet: tous billets refusés ne seront point reçus.
Les enfans ne seront pas admis à ce bal. 6 dec.—3.

MR. H. E. LEHMANN, rue St. Louis, No. 146, directeur du grand orchestre des bals de la salle St. Louis, et autres établissements, ayant pour conducteurs d'orchestre M. Cabini, informe le public qu'il entreprend la musique des soirées et bals particuliers, à grand ou à petit orchestre, avec piano seul, ou accompagné de violon, cornet à piston &c.
Il se charge également des sérénades et musique de banquets.
On trouvera toujours M. Lehmann empressé de satisfaire aux désirs des personnes qui le feront appeler.
6 dec—6f.

ACADEMIE DE DANSE DE LA NLLE. ORLEANS
102, rue Royale.
Entre Conti et St. Louis.
CETTE institution dirigée par Monsieur DEVOTI, est ouverte. Les leçons de classe auront lieu les lundi, mercredi et vendredi de 6 à 9 heures du soir. Les leçons particulières seront données pendant le jour soit au domicile des élèves ou à l'académie.
Pour plus amples informations, s'adresser M. E. Bertus, qui donnera tous les renseignements qu'on pourra désirer. 26 n

COURS DE DANSE.
MR. EUGENE, ex professeur de danse à Paris, d'où il est arrivé l'année dernière, a l'honneur d'offrir ses services aux pères de famille de cette ville. Sa méthode brève et simple le met à même de garantir aux personnes qui l'honoreront de leur patronage, le plus prompt succès. Il demeure rue Royale No 51.
Références
MM. N. BIDENT, 51, rue Royale.
CHAUCHON & LEROY, Vieux Bassin.
3 dec—60

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No. 1, de la ville de la Nouvelle-Orléans.
Séance du lundi 8 novembre 1841.
RESOLU, Que le Maire soit invité à faire publier dans deux gazettes de cette ville, que la Municipalité No. 1 fera vendre à l'encan, par F. Dutillet, jeudi, le 9 décembre prochain, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés ci-après désignées, aux termes et conditions ci-après, savoir:
Le prix des adjudications sera payable, un dixième à soixante jours, et le reste à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du comité de finances, et portant hypothèque jusqu'à parfait payement, avec la stipulation de la clause de non aliénande. Les billets, en cas de non paiement, devant porter un intérêt de dix pour cent par an, à dater de leur échéance, bien entendu cependant, que cette clause ne pourra être interprétée de manière à autoriser aucun retard dans le paiement d'aucun des billets à leur échéance.
1o. 10 lots dans l'îlet No. 200, (ci-devant tenu à bail par M. Cawley,) bornés par les rues de la Douane, Bienville, Tremé et Marais.
2o. 6 lots dans l'îlet No. 18, borné par les rues du Canal, de la Douane, Franklin et Tremé.
3o. 7 lots dans l'îlet No. 27, borné par les rues du Canal, de la Douane, Tremé et Marais.
4o. 9 lots dans l'îlet No. 26, borné par les rues du Canal de la Douane, Marais et Villere.
5o. 8 lots dans l'îlet No. 2?, borné par les rues du Canal, de la Douane, Villere et Robertson.
En tout, 40 lots.
Résolu que le voyer est par le présent requis de faire un plan des dites propriétés, et de le déposer dans la Bourse St. Louis.
Signé PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 10 novembre 1841.
Signé WM. FRERET, Maire.
Pour copie conforme.
S. W. WATERS, Secrétaire.
En vertu de la résolution qui précède, avis est donné que jeudi prochain 9 décembre, à midi, à la Bourse Saint Louis, F. Dutillet, encanteur de la 1ère. Municipalité, procèdera à vendre à l'encan les quarante six lots de terre désignés dans ladite résolution, aux termes et conditions qui y sont mentionnés.
Nouvelle-Orléans, le 11 novembre 1841.
12 nov—24 Wm. FRERET, Maire.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
LE soussigné seul des commissaires liquidataires seul et dûment autorisé à cet effet, invite tous ceux à qui il pourrait être dû à se présenter pour recevoir, avec leurs créances et documents à l'appui; des personnes qui doivent à la Compagnie doivent se présenter pour payer, sinon elles dévront éviter les poursuites qui seront exercées contre elles après la publication de cet avis pendant quinze jours.
Nouvelle-Orléans, 23 novembre 1841.
23 nov—15 CH. W. HORNER, 17, rue Royale.

BANQUE DE CARROLLTON.
AVIS.
IL est notifié aux actionnaires de cette institution, qu'une élection annuelle de douze directeurs aura lieu au local de la Banque, le lundi 3 de janvier prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
3 dec.—j. 3 jan. JOHN NICHOLSON, caissier.

COMPAGNIE DU GAZ DE LA NLLE. ORLEANS.
3 décembre 1841.
IL est notifié aux actionnaires de cette institution qu'une élection annuelle de onze directeurs, aura lieu au local de la Banque lundi, 3 de janvier prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
3 dec.—j 3 jan J. W. HOUSTON, Caissier.

LE soussigné prévient le public qu'ayant loué le magasin No 30, rue de la Vieille Levée, entre les rues Conti et Bienville, il y continuera ses ventes de comestibles &c. les lundi, mercredi et samedi, à 10 heures du matin.
1 déc—3 J. B. BLACHE.

POMPE DE LA LOUISIANE No 16.
LES membres de cette compagnie sont requis de se rendre à la case de pompe le lundi 6 du courant, à 6 heures du soir, pour le comité général.—Soyez ponctuels.
Par ordre du foreman:
4 déc—3 H. WATARD, secrétaire.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA LOUISIANE.
AVIS est par le présent donné à toutes les personnes ayant des réclamations contre cette Compagnie de présenter leur compte authentique, et à toutes celles qui doivent de venir payer immédiatement au soussigné, attendu que la dite compagnie effectue son règlement final.
Par ordre du comité de liquidation et de règlement.
PETER CONREY, Junior,
1dec—12 s Président, 18, rue de Chartres.

AVIS—Il a été perdu ou volé hier matin, à l'encan de M. Fernandez, un portefeuille en maroquin jaune, contenant environ cent piastres en billets de banque et divers reçus de taxe de la Paroisse d'Orléans et de loyer de maison; la personne qui aura pris, ou trouvé ce portefeuille est priée de le remettre à la poste avec les reçus, qui ne lui sont d'aucune utilité, ou à toute autre personne, attendu que le paiement en a été arrêté. L'argent ne sera pas réclamé.
4 déc—2 B. BEON.

LIVRES de valeur, déposés chez M. Bioche (rue Conti), à vendre à très bas prix.
S'aucun amateur ne se présentait avant lundi, six décembre, à midi, ces ouvrages seraient retirés.
Buffon, les pl. enl. des oiseaux, au nombre de 1008.
Temminck, pl. col. des oiseaux, faisant suite aux pl. enl. de Buffon, 90 liv. six pl. chaque.
Dictionnaire des sciences naturelles en 60 volumes.
Le règne animal par Cuvier, 2me édition 5 vol.
Et d'autres ouvrages. 4 d—2

A LA VILLE DE PARIS.
MAGASIN DE CONFIANCE,
Enseignes Royale et Orléans, maison de Mr Vignié.
A. BARRAUD, a l'honneur d'annoncer au public qu'il fera l'ouverture de ses salons de barbe et de coiffure dimanche prochain, 28 du courant et qu'il n'a rien négligé pour la propreté et la commodité des personnes. Il vient de recevoir par les derniers arrivages un grand choix de parfumerie à vendre en gros et une eau pour teindre: cheveux, favoris et moustaches à la minute et garantit que cette eau ne nuit en rien à la peau et à la vue des personnes qui en feront usage. 27 nov

A VENDRE—Une habitation située à deux milles de la Nouvelle Ibérie dans la paroisse St-Martin, connue d'Attakapas Est de la Louisiane, contenant environ 1600 arpents, 600 environ desquels sont entourés. La dite habitation fait face sur le [illegible] appelé Les Tasses et mesure environ trois milles de longueur sur 6 milles de profondeur. Les bâtisses actuellement existantes sont en parfait état, particulièrement la maison de maître, mesurant 60 pieds carrés. La partie basse de cette maison est en briques, l'étage supérieur est en planches.
Pour plus de renseignements, s'adresser au dr. L. J. Smith, Nouvelle Ibérie, ou à
23 nov 1m CH. DEBLANC & DARBY Jr.
61 et 62 Nouvelle Levée.

A LOUER—Le magasin rue des Magasins présentement occupé par MM. Arthur Fulton & Co. S'adresser à la banque de Carrollton.

MAISON A LOUER—Une résidence très agréable, située rue du Canal, entre Tremé et Marais dans la seconde Municipalité, ayant une galerie sur le devant, une grande cour, écurie et remise. S'adresser à B & A SOULIE, 55, Bienville au 1er. 2d

A LOUER—Une maison très commode à deux étages, rue Condé, 156, venant de subir des réparations récentes, consistant en six appartemens, une cuisine, salle à manger, grenier, chambres de domestiques, cabinet, porte cochère, jardin, citerne, hydrante, etc. Possession en sera donnée immédiatement.
S'adresser, rue Amour, No. 80, ou à la maison de la rue Condé, depuis 8 heures A. M. jusqu'à 3 P. M.
30 nov—6

A LOUER—Un magasin en briques à 4 étages situé rue Tchoupitoulas, no. 70 donnant sur la rue Fenchar. Un autre à 3 étages, rue de la Nouvelle Levée, no. 30 donnant sur la rue du Commerce. Un autre magasin sur la rue Gravier, no. 30. S'adresser à
1er déc PETERS & MILLARD, 34 V. Levée.

PARTI marron de chez le soussigné, le nègre JACQUES, âgé de 17 à 18 ans, très noir, les lèvres grosses, taille de 5 pieds six pouces, mince, ayant les mains et les pieds d'une longueur remarquable.
Le dit nègre a été vendeur de légumes et journalier et est parti vendant du fourrage.
Cinq piastres de récompense à celui qui le logera dans une geôle de la Nlle-Orléans.
Les personnes qui pourront le rendre ... [illegible]
Nlle-Orléans, 2 décembre 1841.
3 déc JUSTUS & LEROY.

$10 DE RECOMPENSE.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. E. TRICOU.
Devezin et Dossat contre leurs créanciers et les créanciers de A. O. Devezin et Jules Dossat.

LUNDI 6 décembre 1841, il sera vendu, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de la Honorable Cour de Paroisse, en date du 11 septembre 1841, et à la requête et sous la direction de A. O. Devezin, syndic des créanciers de A. O. Devezin et Jules Dossat, les propriétés suivantes, abandonnées par les dits insolvables à leurs créanciers, savoir:

1o. 4 lots de terre, ensemble les édifices qui sont sur les dits lots et consistant en quatre maisons bâties en briques, cuisines, etc. situées encoignure des rues Moreau et Espagne, au faubourg Marigny, suivant un plan dressé par R. Velloqua, architecte, le 7 mars 1838, et déposé en l'étude de Felix Grima, notaire.

La maison no. 1, formant l'encoignure, mesure 19 pieds 2 pouces de face à la rue d'Espagne et 64 pieds 11 pouces de face et profondeur à la rue Moreau.

La maison no. 2, mesure 23 pieds de face à la rue d'Espagne et 60 pieds 11 pouces de profondeur.

La maison no. 3, mesure 23 pieds 2 pouces de face à la rue d'Espagne et 60 pieds 11 pouces de profondeur.

La maison no. 4, mesure 23 pieds 2 pouces de face à la rue d'Espagne et 60 pieds 11 pouces de profondeur.

2o. 16 lots de terre, nos. 1 à 16 formant l'îlet no. 31, sur un plan dressé par J. A. Pueyo, le 19 avril 1839, et qui sera exhibé à la vente. Les dits lots de terre compris entre les rues Carondelet, Miro, Galvèz et St. Pierre, faubourg Tremé.

No 3, 2 lots de terre situés au faubourg Washington, désignés par les nos. 64 et 61. L'îlet 65 compris entre les rues Plaisir, Hancock, Tricou et Nec plus ultra, contenant 16 terrains, et l'îlet 66, compris entre les rues Delary, Plaisir, Tricou et Nec plus ultra, contenant aussi 16 terrains.

No. 4. PATIENCE, négresse âgée d'environ 40 ans, avec ses trois enfans, Fernelle, négrite âgée de 9 ans, Rich, négrillon de 6ans et Sevestan âgé de 4 mois.

No. 5. VICTOIRE, mulatresse âgée de 30 ans.

No. 6. MARIANNE, négresse créole, âgée de 30 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

No. 7. Les droits et titres sur le nègre SAM, marron.

No. 8. 10 actions de la banque de l'Etat de la Louisiane.

Conditions.—Pour les quatre propriétés situées encoignure des rues Moreau et Espagne, 1-6 comptant, 1-6 le 16 janvier 1842, 1-6 le 16 juillet 1842, 1-6 le 16 janvier 1843, 1-6 le 16 juillet 1843, et 1-6 le 16 janvier 1844, en billets tirés et endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement; en cas de non paiement, les billets porteront un intérêt à raison de 10 p. o/o par an, sans que cette clause puisse autoriser l'acquéreur à retarder le paiement d'aucun billet.

Les autres propriétés, esclaves et actions comptant.

Les actes de vente seront passés par devant Charles Boudousquié, notaire, aux frais des acquéreurs.
6 nov—6 16,27 et 6 déc

PAR S. GUINAULT.
IL sera vendu mercredi, 8 décembre prochain, à la Bourse de la Cité, un terrain avec deux maisons dessus, situées rue des Bons Enfans entre St-Antoine et Annette pour plus amples détails voir un plan déposé à la dite Bourse. 6 d.

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu, mercredi prochain, 8 décembre, à midi, en la Bourse de la Cité, rue St-Louis, [illegible] de cette ville et [illegible] un terrain de quatre vingt pieds de face sur cent [illegible] pieds, faisant face aux trois rues St-Jean, Poeyfarre et des Florides, et attenant à la propriété de M. [illegible] Lambert. 2o. une maison de maître, cuisine, écurie, remise, etc., &c. et en un jardin potager, vergers plantés.
Conditions, un quart comptant et le surplus à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque, et comme pénale de dix pour cent à défaut de payement.
L'acte de vente sera passé en l'étude d'Octave de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur. 6 d—6 et 8

MEUBLES.
PAR J. A. BEARD & co.
IL sera vendu à l'encan, mercredi, 8 du courant, à 10 heures et demie, aux magasins à l'encoignure des rues Camp et Natchez, une grande consignation de meubles nouveaux et élégants de New York et Philadelphie, consistant en: lits de bois d'acajou, armoires, piano, sofas, sideboards, chaises, tables, glaces etc. Aussi un assortiment de meubles de toutes espèces.
Vente positive et sans réserve.
Conditions comptant.
Ces meubles pourront être vus la veille de la vente.
6 déc

PAR HEWLETT & CENAS.
EN vertu de deux différents ordres de la Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu samedi, quinze janvier prochain à midi, à l'Arcade de Bank, rue des Magasins:
Tous les droits, titres, intérêts et espérances appartenant à William Christy, dans et sur deux tiers indivis des deux morceaux ou portions de terre ci-après décrits situés dans l'Etat de l'Arkansas, et abandonnés par le dit William Christy à ses créanciers et qui n'ont pas été compris dans une vente semblable dernièrement faite, attendu que les titres n'en avaient pas encore été obtenus, savoir:
Dans le township 7, Sud de la rangée 2 Est. Le quart S. E. de la section 21, 126 acres 73/100 et le quart S. O. de la section 31, 160 acres—dans le comté de St. Francis.
Dans le township 6, Sud de la rangée Est.
La partie E. du quart S. O. de la section 34, contenant 82 acres 48/100, dans le comté de Crittenden.
Aussi le droit et le privilège de relocating sur les acres achetés de Wm. M. Fulkerson et John Vorveill, ainsi qu'il appert d'un certificat ou reçu du receveur portant le No. 3017.—La première entrée ayant été annulée, parce qu'elle venait en conflit avec une autre antérieure.
Conditions comptant.
Aussi—Le livre de compte du dit William Christy, abandonné à ses créanciers et dont on peut voir l'inventaire en son étude. Ces comptes seront vendus sans aucune garantie quelconque de la solvabilité des débiteurs à un crédit de six mois en billets endossés pour toutes les sommes de cent piastres et au-dessus, les sommes au dessous de cent piastres comptant. 6 déc—6, 30, 3 et 15.

PAR HEWLETT & CENAS.
Succession de Elihu Thaide.
IL sera vendu mardi 11 janvier prochain, à midi, à la Bourse St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 24 novembre 1841 et sous la direction de Jas. M. Taylor exécuteur de la succession de Elihu Thaide.
Les esclaves suivants appartenant à la dite succession.
1o. PETER, mulâtre âgé d'environ 26 ans, ivrogne, marronneur et maladif.
2o. ELIZABETH mulatresse âgée d'environ 21 ans, s'est absentée plusieurs fois, maladive.
3o. LEAH négresse âgée d'environ 21 ans, donnée à la boisson et au marronnage.
Les titres seuls garantis.
Conditions comptant. 6 déc—6 30, et 11

POUR GALVESTON (Texas),
Partant mercredi prochain 8 de décembre, à midi.
Le splendide navire à vapeur doublé et chevillé en cuivre, NEW YORK, capt. John T. Wright, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de superbes aménagements, s'adresser abord vis-à-vis la rue Bienville, ou à BOGERT & HAWTHORN,
6 d 63, rue Gravier.

POUR LA HAVANE.
Le steam ship CLARION, capitaine Dunn, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
22 nov R. GRONING & Co.

POUR LOUISVILLE—Le steamer ALICE GREY, capitaine W. R. Carter, est maintenant prêt à recevoir du fret pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires et partira positivement lundi 6 du courant à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
4 déc JUSTUS VAIRIN & Co.

POUR ST. LOUIS—Le steamer GENERAL PRATT, capt. P. J. Casey, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée sera expédié sous peu. Pour balance de fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue St Louis ou à CH. DOANE & Co, 60 rue Poydras. 3 déc

STEAMER BUNKER HILL à vendre.
Le steamer bien connu Bunker Hill de 160 balles est offert en vente à des termes avantageux, il a été sur le chantier et a été doublé à neuf cet automne; sa machine est son pont sont en parfait état pour marcher. Pour les conditions qui seront avantageuses, s'adresser à
3 déc WALTON & COCKAYNE, 29 & 30 N. Levée.

POUR NEW-YORK.
Mercredi 8 du courant.
Le navire JAMES EDWARD, capitaine W. Howard, ayant les trois quarts de sa cargaison arrêtés sera expédié comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 30 balles de coton sur le pont ou passage, s'adresser à bord vis à vis la presse d'Orléans ou à
6 d FOSDICK & BRO 66, Camp.

POUR NEW-YORK.
Mercredi 8 du courant.
Le navire FAIRFIELD capitaine Wilson, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 200 balles de coton ou ou passage, s'adresser à
6 d J. W. STANTON, 25, Poydras.

POUR PHILADELPHIE
Pour mercredi 8 du courant.
Le navire WALES, capitaine L. S. Watts, ayant presque toute sa cargaison à bord, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 150 balles de coton sur le pont ou passage, s'adresser à bord quatre poteaux après le marché aux légumes ou à
6 d FOSDICK & BRO., 66, Camp.

POUR LA MOBILE—La goelette fine voilière COMMERCIAL, capitaine Paterson, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à
6 d J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp

POUR LIVERPOOL.—Le navire le STEPHEN BALDWIN, capitaine Glidden, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
6 déc 73, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire DESDEMONA capitaine Chields, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements s'adresser à
6 dec S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire EUROPEAN capitaine McLellan, sera expédié sous peu. Pour fret de 100 balles de coton, s'adresser à bord ou à
6 dec S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR ALEXANDRIE (D. C.)—Le brick OSCEOLA, capitaine Morgan, partira cette semaine. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
6 dec 73, rue du Camp.

POUR LE HAVRE—Samedi 11 décembre—Le navire CONSTANTINE, capitaine Simpson, sera expédié comme il est dit ci-dessus. Pour passage, ayant de beaux aménagements ou pour fret, s'adresser à bord vis à vis la presse à coton d'Orléans ou à
6 déc S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR MARSEILLES—Le navire de 1re classe OROZIMBO, capitaine Marcy, ayant presque toute sa cargaison arrêtée et allant à bord, sera expédié promptement. Pour fret de 300 balles de coton sur le pont ou passage, s'adresser à bord ou à
6 déc—10 T. OXNARD Jnr, 13, Bank Alley

POUR LIVERPOOL.
Le navire de 1re classe, CABINET, capt. Lowell, partira immédiatement. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
3 d LEVI H GALE, 93, Commune.

POUR TAMPICO.
Le brick APALACHICOLA, capitaine Cornier, partira sous peu pour le port ci-dessus, pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
30 nov CAPDEVIELLE & CUCULLU, 34 Vieille Levee

POUR TOBASCO—La goelette SHAMROCK Capt. McCoy, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, partira sous peu de jours. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
22n J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

POUR FRET OU CHARTRE.—Un brick de première classe de 1300 tonneaux.—On préférerait un port des Antilles.
S'adresser à WM. HENRY PARKS, 23 rue St. Charles.
30 nov

ON demande un ouvrier qui sache très bien travailler le postiche et faire la barbe; ou au défaut un bon barbier. S'adresser rue de Chartres No. 92. 6 dec—3

WHITMAN & M'NAIR,
ENCANTEURS,
No. 22, rue St. Charles, encoignure Commune.
Vente de marchandises en magasin tous les Lundi, Mercredi et Vendredi. 17 nov—30.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils ont reçu par les navires Taglioni et Louis XIV venant du Havre, UN GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES FRANÇAISES, telles que:
Soieries en toute qualité,
Mousselines de laine do.
Crêpe noir do
Robe foulard,
Broderie en tout genre,
Bonnets en chenille, et à la renaissance
Fichus en velours et en soie, assortis,
Chalé [illegible]
Do vachemire français,
Do Thibet, 6/4, et 7/4,
Do Satin laine, noire à large bordure 4/4,
Do [illegible]
Do [illegible]
Do [illegible]
Voleurs en [illegible]
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. BEARD & co.
GRETNA.
IL sera vendu mardi 7 décembre, 1841 à midi, à l'Arcade de Bank, sans réserve, les propriétés ci-après décrites par ordre des directeurs du "St. Mary's Market Steam Ferry Company," qui se sont déterminés à mettre en exécution les améliorations de Gretna en donnant une belle chance aux hommes entreprenants et industrieux.

1o. le bel hôtel et l'îlet, ainsi qu'il appert du plan, et toutes les améliorations qui s'y trouvent. L'hôtel est situé vis-à-vis le débarcadère du ferry de Gretna il a 40 pieds carrés avec une gallerie de 8 pieds sur trois faces et une autre de 6 pieds sur le derrière, en haut et en bas, il a 19 chambres et une coupole. L'aile du fond mesure 61 pieds sur 23 y compris la gallerie, il a 6 chambres et tient à l'hôtel par une gallerie de 10 pieds en haut et en bas. ce qui fait une gallerie se composant de plus de 600 pieds, dans le derrière de l'aile il y a une maison bien close de 23 pieds sur douze et le jardin qui y tient est parfaitement distribué et bien pourvu de plantes de rares descriptions. Il y a aussi une étable de 60 pieds sur 25 et un hangard de 14 pieds sur 60. Dans l'hôtel il y a une barre et un salon au-dessus de 23 pieds sur 40 chacun une salle ... il y a deux chambres qui se communiquent par des portes à coulisse, qu'étant ouvertes forment une chambre de 18 pieds sur 50. La partie intérieure de l'hôtel est faite en briques, la charpente en est faite de manière à durer très longtems, du terrain sur lequel l'hôtel est construit la vue s'étend sur la prairie, ce qui est, troisième municipalité haut de la rivière ... l'Etat où ... du point Alger, Lafayette et dans le ... de cet endroit la plus agréable ... distance des environs, ces avantages, joints à ceux qui offre la St. Mary's Market Steam Ferry Company qui a maintenant à sa disposition deux beaux ferry boats, offrent à un homme entreprenant qui prendrait cet hotel un moyen sûr de fortune.

2o. Deux lots de batture Nos 1 et 2 courant de Front street au fleuve, avec le droit de batture.
3o. Les lots dans l'îlet Nos 11, 13 et 16, en tout 30 lots environ.
4o. Les îlets Nos. 39, 40, 41, 42, 43 et 44 de 22 lots chaque.
N. B. L'avenue est ouverte jusqu'à l'îlet No 36 le terrain en est excellent, elle se prolongera jusqu'au Canal Verret l'été prochain.

Conditions—Pour l'Hôtel et ilet $3000 comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans en billets portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, avec le privilège de les renouveller annuellement en payant l'intérêt à 6 pour cent par an et d'avance jusqu'à 1845, 1846 et 1847. La propriété est assurée pour $10,000 et la police d'assurance en sera transférée au St. Mary's Market, steam Ferry Company, et dans le cas où ces conditions ne seraient pas remplies de la part des acquereurs, elles seraient considérées comme nul les et non avenues, pour ce qui regarde le renouvellement des billets. La Compagnie allouera aussi à l'acquéreur de l'hôtel le privilège de venir faire son marché et toutes choses à son usage, sans frais, de son ferry, et aussi cinq billets gratis pour lui, sa famille, et ses domestiques jusqu'au 1er janvier 1845.

Conditions. Pour la balance des propriétés ci-dessus un quart comptant et la balance à un et deux ans en billets portant hypothèque, et un ticket gratis au ferry jusqu'au 1er mai 1842, avec le privilège de renouvellement jusqu'au 1er janvier 1845, pourvu que l'acquéreur ait fait des constructions sur les propriétés d'ici au premier mai prochain.

Les actes de vente par devant J. B. Marks, notaire public aux frais de l'acquéreur.

N. B. L'hôtel sera tout à fait achevé au premier janvier prochain, époque à laquelle possession en sera donnée à l'acquéreur.

La dimension des lots sera donnée au moment de la vente. 6 déc

PAR F. TASTET.
No. 133, rue de Chartres.
IL sera vendu, mardi 7 du courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan.
4 caisses chapeaux de soie, français, venant d'être reçus.
Aussi des marchandises sèches et habillements, hardes en veau marin, chatreau et vase, ainsi que modes ... 6 d 2

PAR A. L. FERNET.
Cargaison du Marseilles.
IL sera vendu mardi 7 du courant, à 4 heures en débarquement du brick Adolphe, vis à vis les magasins rouges, lere. municipalité:
30 boucauts sel marin (Bozant),
297 barriques vin rouge,
166 paniers huile surfine,
40 caisses vin rouge façon Bordeaux,
25 caisses salaisons assorties,
20 caisses absynthe,
30 caisses liqueurs assorties,
7 caisses pâte vermicel et macaroni,
3 malles parfumeries assorties,
8 de pommades do
4 caisses eau de fleurs d'orange,
4 de eau de Cologne,
3 arres saucissons,
24 caisses fruits à l'eau-de-vie, &c. &c.
Conditions à la vente. 6 déc

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Propriété dans la seconde Municipalité.
IL sera vendu samedi onze décembre, à midi, à la Bourse St. Louis.
Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, dans la rue St. Paul entre les rues Gravier et Perdido. Ledit lot mesurant (mesure française) 30 pieds de face à la rue St. Paul sur 120 pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois avec six appartemens, une cuisine neuve à deux étages, un pouvoir suffirait à deux familles et il est disposé de manière à qu'il appert du plan déposé à la Bourse.
Conditions $134 comptant, l'acquéreur assumera le paiement de deux billets, un de trois cents piastres du 27 décembre 1841, l'autre de $1824 du 17 août 1842, avec le privilège de renouveller les billets à 12 mois, en y ajoutant l'intérêt à 10 pour cent par an. La balance à 12, 18, 24 et 30 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à paiement final.
Les actes de vente par devant Joseph Cuvillier notaire public aux frais de l'acquéreur. 6 déc

Vente de Syndic.
PAR M. BARNETT, Senior, Encanteur.
IL sera vendu mercredi 12 janvier 1842 à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 2 décembre 1841 et sous la direction de Henry E. ... syndic des créanciers de Samuel Chapman, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par lui au profit de ses créanciers.
Vingt cinq îlets et six lots de terre situés dans la ville de Harlem dans la paroisse de Jefferson de cet Etat, savoir:
Les îlets Nos. 109, 110, 111, 112, 11?, 114, 115, 119, 121, 26, 128, 129, 127, 128, 129, 134, 134, 13?, 63, 64, 65, 66, 67, Do. 69 et 70.
Les lots dans l'îlet No. 100 savoir:
Nos 1, 3, 8, 12, 14, 20—Le tout ainsi qu'il appert d'un plan fait par J. A. Giraud, le 20 mars 1837 et déposé en l'étude de Edward Barnett notaire public, qui le montrera le jour de la vente.
Conditions—Un cinquième comptant et la balance à 1, 2 et 4 ans en billets à ordre satisfaisants pour le syndic et portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Si les dits billets n'étaient pas payés à échéance ils porteront alors intérêt à 10 pour cent de cette époque jusqu'au paiement final. Bien entendu que cette clause ne donnera pas le privilège d'un retard de paiement au délai de l'échéance. Les actes de vente seront passés par devant Edward Barnett, not. pub aux frais des acquéreurs.
Dans le cas où les acquereurs n'auraient pas rempli les conditions de la vente dans les jours qui suivront l'adjudication, le syndic aura le droit de revendre la propriété à leurs comptes et risques après trois jours d'avis dans une gazette de la ville. Pas plus d'information.
6 dec—6, 25, 1 et 12

VENTE DE SYNDIC.
PAR M. BARNETT, Encanteur.
Faillite de Dupuy contre ses créanciers.
EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse—en date du 24 novembre 1841, il sera vendu lundi, 6 décembre prochain, à 10 heures A. M. sur les lieux, rue de Chartres, No. 119, les biens cédés par le failli à ses créanciers, et la continuation de l'un terrain, a partir de 21 mai 1842, les droits de payables par mois.
Le fond de restaurant tenu autrefois par Mme François connu sous le nom de restaurant de la Bourse et consistant principalement des articles suivants, savoir: armoires, tables, buffets, sofas, glaces, etc., 94 cuillères en argent (faïence), environ 50 plats, bols etc., d'argent, nappes en coton, fayences, carafes, etc., 75 nappes, environ 20 douzaines de serviettes, etc.
Conditions comptant. L'acquéreur assumant de plus le bail du local une année. 22 n—6 m 1 j

Vente continuée
PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu, Lundi, 6 du courant, à 10 heures A. M. au magasin d'encan rementé occupé par J. E. Lobre, à l'encoignure des rues Chartres et Conti: la balance d'un stock de marchandises sèches abandonné par ledit Lobre à ses créanciers. 6 déc

PAR P. E. TRICOU.
SUCCESSION de Gustave Lalon.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du 1er décembre 1841, il sera vendu le mardi 14 décembre 1841, à dix heures du matin, à l'encoignure des rues Bourbon et du Domaine, les effets suivants appartenant à la succession de Gustave Lalon.
Plusieurs boites d'instruments de chirurgie, livres de médecine, 1 cheval et 1 cabriolet et divers autres objets.
Conditions—Comptant.
4 déc—31—4, 9 et 14 déc.

Succession de Albert G. Mann.
PAR J. A. BEARD & Co.
EN vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 24 novembre 1841, il sera vendu à l'encan, lundi, 6 décembre prochain, à dix heures du matin au No. 2 rue de la Vieille Levée, près la rue du Canal, les effets suivants, appartenant à la succession de Albert G. Mann, savoir: Le stock entier d'un magasin de chapeaux, bottes, souliers, casquettes, étagères et meubles.
Conditions, comptant. 26 n

MATERIAUX D'IMPRIMERIE.
PAR BENJ. ZENDIC.
Bureau No. 55, rue de la Commune.
LUNDI, 6 décembre prochain, à 10 heures du matin, en magasin d'entrepôt No. 62, rue Gravier:
Trois presses à imprimer, une presse à brider à deux vis, de Philadelphie; des chassis, casses, composteurs, rangs, des vignettes, filets en cuivre, caractères de titres d'ouvrages, etc. etc. On vendra le tout par lots à la convenance des acheteurs. Un crédit libéral sera accordé à ceux qui achèteront pour une somme au-dessus de $100, sur bonnes securités. 30 nov—

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Propriété de valeur face au chemin public, dans la 1ère municipalité.
JEUDI prochain, 9 décembre, à midi, à la Bourse St Louis, il sera vendu un superbe magasin en briques à étage, construit sur un terrain ayant face au chemin public, entre les rues Conti et Bienville, et à quelques pieds de distance de la rue St. Louis, [illegible] appartenant à M. Bernardos, chez qui on peut se procurer ... possède un tuyau de water works; le terrain mesure 21 pieds un pouce un cinquaine, face au chemin public, 84 pieds 6 pouces de profondeur, sur la ligne qui le sépare de la propriété de M. Arnoult, 40 pieds 9 pouces et 118 pieds 4 pouces de profondeur ... le lot No. ... du plan déposé par ... déposé en l'étude de Jh. Cuvillier, notaire, de la 1ère municipalité, ... Conditions: L'acquéreur se mettra au lieu et place du vendeur, pour la somme de $1350, due à la 1ère municipalité, en cinq billets de $450 chaque, de six mois en six mois, dont le premier échoit le 20 janvier 1842, et le dernier le 30 janvier 1844; la balance, moitié comptant, et l'autre moitié à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente, chez J. Cuvillier, notaire, aux frais de l'acquéreur. 9 déc—6

PAR P. E. TRICOU.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, à la requête du syndic des créanciers d'Adolphe Duhart, et avec le consentement de Jean Jacques Montfort, propriétaire de la moitié indivise de la propriété ci-après décrite, il sera vendu le lundi 27 décembre 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, l'îlet 29, faubourg Washington, du trict Dousson, conformément au plan dressé par J. L. P. Pilie arpenteur, et déposé chez Laffitte Pollock, notaire. Cet îlet contenant 16 terrains est borné d'un côté par la rue sur laquelle il mesure 341 pieds 6 pouces, d'un autre côté par la rue Joséphine sur laquelle il mesure ... pieds 2 pouces 6 lignes, et du troisième côté par la rue Soulévieuse ... 6 lignes, et de l'autre côté ... le tout ...
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé par devant Th. Seghers, notaire aux frais de l'acquéreur. 2 nov—41, 8 nov. 6, 17, 27 déc

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu mercredi, 8 décembre 1841, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour le compte et risque de Madame Veuve James Carrell et Ferrand Slaque n'ayant pas rempli les conditions de l'adjudication qui leur a été faite par Mr. Barnett, Sr. encanteur, le 14 janvier dernier, la propriété suivante, savoir:
Pour le compte de la Veuve James Carrell—1o. 3 arpens face au fleuve Mississippi, sur une profondeur de plus de 12 arpens s'étendant sur la ligne du rail road du golfe du Mexique, dans la paroisse St. Bernard, ainsi qu'il appert d'un plan dressé par Bonguerel, arpenteur de la première municipalité, en date du 5 janvier 1841, et de ce lot indivisé anciennement partie de l'habitation Lacoste. La propriété est entourée de barrières, a un jardin, quelques habitations, écuries et autres dépendances.
Pour le compte et risque de Ferrand Slaque, à l'o.
2o. Un lot de terre situé dans le faubourg Bouligny, désigné par le no. 28, borné par les rues Lion, Camp, Magasin et la place Laurence, ou partie de ... du dite place Lawrence, avec 180 pieds de profondeur.
Conditions pour les deux propriétés: 1/4 comptant, la balance à 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seraient pas payés à échéance porteront intérêt à 10 pour cent ...
Les actes de vente par-devant F. Grima, not. pub., aux frais de l'acquéreur.
[illegible]